

DEPHY Ecophyto II

Référentiel / cahier des charges du dispositif

Sommaire

Section 1.	Présentation du document	1
Section 2.	Orientations et objectifs pour le dispositif DEPHY	2
	Orientations.....	2
	Objectif général, finalité	2
	Définition des objectifs opérationnels	3
Section 3.	Description des fonctions à remplir par le dispositif DEPHY	4
Section 4.	Structuration du dispositif	12
	Définition des instances et de leurs compétences.....	12
	La structuration globale de la mise en œuvre du dispositif	14
	Les missions / activités des opérateurs	15
Annexe 1 :	Glossaire	19
Annexe 2 :	Etat des lieux du dispositif DEPHY début 2014	20
Annexe 3 :	Chronologie sommaire du dispositif DEPHY	23
Annexe 4 :	Partage des fonctions du dispositif DEPHY entre les opérateurs.....	24

Section 1. Présentation du document

Ce document a pour objet de constituer le référentiel / cahier des charges du dispositif DEPHY (ensemble des actions 2 et 3 de l'axe 1 du plan *Ecophyto II*). Il rassemble :

- les orientations et objectifs du dispositif,
- les fonctions qui doivent lui permettre d'atteindre ces objectifs,
- les modalités de structuration et régulation du dispositif (« gouvernance »).

Il est destiné aux parties prenantes et acteurs de DEPHY, du plan *Ecophyto II* et à leur environnement qui disposent ainsi d'un cadre pour s'impliquer ou agir et peuvent y faire référence, dans leurs relations coopératives, partenariales ou (et) contractuelles (notamment dans les conventions entre les opérateurs¹ et l'ONEMA).

Il a été élaboré par le COPIL DEPHY, lors de la révision du dispositif DEPHY suite à son évaluation *in itinere*, et en cohérence avec la rénovation du plan *Ecophyto*. Il a reçu un avis favorable du COPIL DEPHY en sa séance du 15 octobre 2014. Il a été ajusté en janvier 2016 pour rendre compte des évolutions induites par le plan *Ecophyto II* et des choix opérés en vue de la consolidation et de l'élargissement du réseau FERME par le COPIL DEPHY le 7 janvier 2016.

Afin de répondre au besoin de stabilité du dispositif, il a été conçu pour un horizon de 5 ans.

1 Le terme opérateur recouvre également des maîtres d'œuvre ou de simples partenaires conventionnés.

S'agissant de la rénovation et de la consolidation d'un dispositif existant, et non construit *ex nihilo*, la description du dispositif début 2016 est proposée en annexe 2.

Section 2. Orientations et objectifs pour le dispositif DEPHY

Orientations

Afin d'assurer la cohérence avec les autres politiques publiques menées par l'Etat, DEPHY s'inscrit dans un cadre formalisé ainsi :

- a) Le dispositif DEPHY, action du plan *Ecophyto*, s'inscrit dans le projet agroécologique, et vise donc un objectif de triple performance économique, environnementale et sociale.
- b) Le dispositif DEPHY a bien pour objectif une réduction et une amélioration de l'utilisation des produits phytosanitaires ; la réduction de l'impact des phytosanitaires, essentielle par ailleurs, n'est pas une alternative à la réduction de l'utilisation. La réduction d'usage et l'amélioration de l'utilisation sont au service de la réduction d'impact.
- c) Dans cet objectif, c'est bien une approche intégrée des systèmes d'exploitation ou de culture, en complément de la seule amélioration de l'efficacité des techniques ou des pratiques, qui est visée.
- d) La priorité est de diffuser rapidement des ressources utilisables par les agriculteurs sur le terrain. En complément d'une production pilotée au niveau national, une large subsidiarité sera laissée au réseau DEPHY au niveau territorial et notamment régional pour produire et diffuser de telles ressources.
- e) Le maintien dans le réseau DEPHY des exploitations ou des animateurs (les ingénieurs réseau) est subordonné, respectivement, à leur engagement ou à la qualité de l'animation de leur groupe.
- f) Sous réserve de confirmer leur progression dans la réduction des pesticides, les exploitations actuellement peu économes ont bien leur place dans le dispositif ; le suivi de leurs trajectoires et l'analyse de leurs déterminants seront valorisés.
- g) L'engagement des partenaires dans la mutualisation des données est une condition de la participation à DEPHY. *Agrosyst* est le système d'informations de DEPHY, le réceptacle unique des données saisies au travers d'autres systèmes.
- h) Le dispositif DEPHY pourra à l'avenir intégrer certains autres volets de l'agro-écologie, au-delà de la seule réduction d'usage des pesticides, selon des modalités adaptées à des groupes d'exploitations volontaires.

Objectif général, finalité

La finalité du dispositif est d' :

Eprouver, valoriser et déployer
les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires
et économiquement, environnementalement et socialement performants
à partir d'un réseau national couvrant l'ensemble des filières de production
et mobilisant les partenaires de la recherche, du développement et du transfert

Le dispositif peut être désigné par son acronyme « historique » DEPHY.

Définition des objectifs opérationnels

Objectifs opérationnels	Fonctions
1. Favoriser les dynamiques d'apprentissage et de changement	1.1. Fournir un accompagnement pour l'apprentissage et le changement
	1.2. Mettre en mouvement les agriculteurs DEPHY vers la réduction d'usage afin d'assurer la capacité du dispositif à démontrer
2. Soutenir les processus d'innovation au sein de DEPHY	2.1. Créer des conditions favorables à l'innovation
	2.2. Mettre en œuvre des expérimentations systèmes
3. Capitaliser et mutualiser les connaissances et ressources sur des techniques et systèmes agricoles économes et performants	3.1. Produire des références sur les systèmes de culture
	3.2. Développer et maintenir le système d'informations
	3.3. Constituer une bibliothèque d'innovations, savoir-faire, savoirs tacites, démarches méthodologiques d'accompagnement, de conception, pilotage et évaluation
	3.4. Rassembler les solutions techniques issues de la recherche et développement
	3.5. Collecter des récits, des témoignages et construire des monographies et des synthèses
	3.6. Capitaliser et mutualiser des règles de décision
4. Valoriser et transférer des techniques et systèmes agricoles économes et performants	4.1. Au travers de la formation
	4.2. Au travers de formes diversifiées de valorisation et diffusion
	4.3. Au travers du conseil
5. Assurer des fonctions transversales pour le réseau des FERMEs et des EXPEs	5.1. Animer, conduire
	5.2. Maintenir l'outil au service de l'ensemble du dispositif DEPHY
	5.3. Gérer les conventions

Le réseau DEPHY (réseau des FERMEs et des EXPEs) est un outil transversal mobilisé dans l'accomplissement de la plupart des fonctions. Maintenir, animer, coordonner, gérer ce réseau nécessite donc, en complément des fonctions opérationnelles précédemment décrites, la prise en charge de fonctions transversales, notamment de support.

Section 3. Description des fonctions à remplir par le dispositif DEPHY

L'exposé des missions est ici développé de manière séquentielle, mais celles-ci sont en réalité conduites simultanément de manière interactive afin de participer à une boucle de progrès : les acquis sont immédiatement mis à la disposition de l'ensemble du dispositif, puis, dans une démarche de généralisation, mis à la disposition de l'ensemble du monde agricole.

1. Favoriser les dynamiques d'apprentissage et de changement

Le réseau FERME DEPHY favorise des dynamiques d'apprentissage et de changement chez les agriculteurs engagés en son sein, pour développer des techniques et systèmes réduisant l'usage des produits phytosanitaires et pouvoir en faire démonstration. Il contribue à faire progresser les démarches d'accompagnement dans et hors réseau. Il mobilise de façon appropriée l'IFT, en tant que support d'apprentissage et d'échanges. Il participe à une réduction de l'aversion au risque des agriculteurs en mettant en jeu des mécanismes de réassurance par les pairs.

L'engagement des agriculteurs pour coopérer dans le cadre du groupe et pour s'impliquer dans la réduction d'usage des produits phytosanitaires fonde le réseau (cf. § 5 relatif aux fonctions transversales).

1.1. Fournir un accompagnement pour l'apprentissage et le changement

L'ingénieur réseau est en charge de l'accompagnement des agriculteurs et du groupe. Au-delà de son expertise et du conseil aux agriculteurs, il a un rôle d'animateur, de déclencheur, de facilitateur et de témoin. La mise en œuvre de nouvelles compétences dans le contexte d'une agriculture en évolution dessine le contour d'un métier pour lequel le dispositif doit concevoir un appui, des ressources, un parcours de formation.

1.2. Mettre en mouvement les agriculteurs DEPHY vers la réduction d'usage afin d'assurer la capacité du dispositif à démontrer

Afin de démontrer qu'il est possible de réduire de façon notable l'usage des produits phytosanitaires, les exploitations du réseau FERME DEPHY mettent à l'épreuve, à l'échelle de l'exploitation, des pratiques et systèmes de culture économes et progressent, grâce à la mise en œuvre de l'accompagnement précité.

Un objectif quantifié de réduction d'usage (en valeur relative) du réseau FERME sur les 5 prochaines années est validé par le COPIL DEPHY sur proposition de la CAN. Il est cohérent avec le cap fixé par le plan Ecophyto. Il s'appuie sur l'IFT. Il peut concerner les filières ou les exploitations.

En cohérence avec son projet pluri-annuel, chaque groupe retient un objectif contextualisé compatible avec l'objectif fixé au niveau national pour le réseau et conforme aux exigences minimales qui pourraient en découler.

L'ingénieur réseau met en œuvre les moyens nécessaires pour que son groupe atteigne l'objectif fixé ou, le cas échéant, justifie et explique ce qui n'a pas permis de l'atteindre. Il analyse les forces et les freins au changement. L'ensemble des parties prenantes de DEPHY apporte son concours à l'atteinte de cet objectif.

Les agriculteurs restent les seuls juges des évolutions à conduire dans leurs exploitations.

Par la suite, des objectifs adaptés aux groupes d'exploitations volontaires pour évoluer vers des pratiques et systèmes agroécologiques seront fixés selon des modalités analogues.

2. Soutenir les processus d'innovation au sein de DEPHY

Dans sa conduite du changement, l'agriculteur intègre des solutions techniques innovantes. Le dispositif DEPHY favorise la création de collectifs dont le rôle dans l'innovation en agriculture est aujourd'hui bien établi. Les agriculteurs du réseau déjà moteurs dans l'innovation y trouvent une reconnaissance et une stimulation. Les expérimentations en station ou à la ferme participent à l'évaluation et au développement de ces solutions.

2.1. Créer des conditions favorables à l'innovation

Le dispositif DEPHY encourage l'ouverture des groupes de FERME vers d'autres collectifs : enseignement agricole, groupes thématiques animés par les Chambres régionales d'agriculture, autres réseaux sociotechniques (Agriculture biologique, In Vivo, TRAME, FARRE, industriels de l'agroéquipement, acteurs de la transformation et de la distribution...). Les idées, solutions, exemples, résultats doivent circuler au sein de DEPHY et entre DEPHY et son environnement agricole.

Le dispositif DEPHY suscite l'émergence de questions issues du terrain et les porte auprès des chercheurs

Il contribue à l'identification à l'échelon régional des freins à l'innovation relevant d'un manque d'efficacité de l'organisation économique et propose en conséquence des politiques publiques de soutien à des filières.

Ces échanges valorisent les agriculteurs du réseau déjà moteurs dans l'innovation et l'expérimentation à la ferme.

Par ailleurs, les agriculteurs des groupes de FERME seront incités à participer à des actions contribuant au développement de leurs compétences individuelles et collectives : association à l'épidémiosurveillance, observation de la pression des bioagresseurs, des effets non intentionnels, de la biodiversité...

L'ouverture de DEPHY ainsi précitée pourra enfin s'envisager vers l'agroécologie, en fonction des projets conçus et élaborés par les groupes de FERME.

2.2. Mettre en œuvre des expérimentations systèmes

Les EXPERimentations DEPHY sont destinées à valider à une échelle transposable des changements de techniques ou de systèmes de production avec une prise de risques, conséquence de niveaux de rupture ambitieux.

En s'appuyant sur les réussites ou les échecs constatés en expérimentation, le réseau EXPE participe à la production de références, à la compréhension des processus en jeu, et contribue à identifier des besoins de recherches complémentaires. Les situations d'échec sont analysées et documentées.

Le réseau EXPE entretient des liens étroits avec le réseau FERME et la formation et apporte ainsi une forte contribution à la circulation des savoirs.

3. Capitaliser et mutualiser les connaissances et ressources sur des techniques et systèmes agricoles économes et performants

Face à la diversité des situations de production (contexte pédoclimatique, pressions biotiques, systèmes d'exploitation, organisation territoriale et économique...) et des finalités des acteurs de terrain, les solutions techniques universelles ou les modèles de systèmes sont insuffisants pour la reconception des systèmes agricoles. Pour répondre aux attentes, les connaissances et ressources doivent être diversifiées et actionnables par les agriculteurs et les acteurs du développement. Elles doivent permettre aux agriculteurs de s'impliquer dans la conception et l'innovation au travers de leur appropriation, de leur circulation dans les collectifs, de choix et d'adaptations.

Une large subsidiarité est donnée à l'échelon territorial et notamment régional du réseau DEPHY pour produire des ressources répondant aux attentes des agriculteurs et notamment à la nature précises des performances qui les motivent (revenus, styles de vie, environnement, valeurs...). Les connaissances scientifiques et techniques issues de la recherche et développement sont complétées par d'autres formes de ressources et connaissances qualifiées.

Les systèmes particulièrement économes en pesticides mais non performants pour les autres critères ne doivent pas être écartés de la démarche de capitalisation. Les conditions permettant leur amélioration sont identifiées et font, le cas échéant, l'objet de propositions de politiques publiques aux différents échelons national ou territorial (par exemple, soutien à des filières).

3.1. Produire des références sur les systèmes de culture

Le dispositif DEPHY constitue et met à jour un référentiel des performances des systèmes de culture économes en produits phytosanitaires. Ce référentiel porte sur les systèmes de culture (description du contexte agricole, environnemental, phytosanitaire, des modalités techniques, du schéma décisionnel, évaluation multicritères des performances) et sur les trajectoires (et leurs déterminants). L'évaluation multicritères couvre tous les compartiments de la durabilité. Elle vise la cohérence avec l'évaluation agroécologique.

Ce référentiel est destiné aux acteurs du développement, de la formation, de la recherche agricole comme aux agriculteurs. Il assure la traçabilité de la qualification du contenu. Il porte une grande attention aux conditions dans lesquelles les performances ont été obtenues.

Lorsque le nombre de systèmes de culture dans un contexte pédoclimatique et de production donné le permet, les systèmes de culture ainsi référencés sont structurés autour de véritables références assorties d'un domaine de validité et de modalités d'extrapolation.

Idéalement, le référentiel doit couvrir l'ensemble des filières et un maximum de contextes pédoclimatiques et de production.

Référentiel et références, qui ne sont pas des modèles, doivent tenir compte de la richesse et de la complexité de la question de la reconception des systèmes agricoles². En conséquence, leur constitution doit mobiliser différentes approches (analytiques, systémiques), reposant dans tous les cas sur un formalisme rigoureux. La mise en œuvre pourra s'effectuer à l'échelon régional ou

2 Les acteurs sur le terrain (notamment ici les agriculteurs, les ingénieurs réseau, les acteurs du niveau territorial) détiennent des compétences et des savoirs spécifiques, locaux et concrets, fruits de leurs observations et de leurs expériences. Ils complètent les observations standardisées d'une valeur universelle, mais qui sont par construction réductrices par rapport à la réalité.

territorial sur la base d'une méthode appropriée conçue par la CAN³.

3.2. Développer et maintenir le système d'informations

Un système d'information (*Agrosyst*) est développé et maintenu pour répondre aux besoins spécifiques du dispositif DEPHY. Il est le système d'informations de DEPHY, le réceptacle unique des données saisies au travers d'autres systèmes.

Ce système assure globalement les fonctions suivantes :

- l'acquisition et l'hébergement de données de natures différentes (succession des cultures, interventions pratiquées sur les cultures, règles de décision, mesures, observations, etc.),
- le calcul de variables de synthèse, de bilans, de différents indicateurs, de rapports, etc.
- l'édition de schémas décisionnels,
- l'interopérabilité⁴ avec d'autres systèmes via une interface dédiée.

Dans la conception et le fonctionnement opérationnel de l'outil, les approches annuelles à l'échelle parcellaire viendront compléter l'approche pluriannuelle à l'échelle du système de culture qui constitue le cœur d'*Agrosyst*.

Il offre des possibilités d'évolution vers la collecte et le traitement de données nécessaires à la démarche agroécologique.

Les données collectées sont utilisables dans un cadre régulé garantissant le respect des données individuelles des agriculteurs et une transparence totale sur leur destination.

Les engagements concernant les bases de données de référence seront gérés par le comité des partenaires du projet *Agrosyst*.

3.3. Constituer une bibliothèque d'innovations, savoir-faire, savoirs tacites, démarches méthodologiques

Le dispositif DEPHY développe un système informatique GECO de capitalisation, gestion et de partage des connaissances destiné à mobiliser, partager, organiser, formaliser, toutes les ressources et connaissances utiles aux acteurs accompagnant les agriculteurs vers des systèmes de culture économes en produits phytosanitaires et performants et aux agriculteurs eux-mêmes. Le système doit favoriser la conception innovante, c'est-à-dire proposer aux acteurs de terrain des outils et des méthodes leur permettant d'innover par eux-mêmes et d'adapter à leur situation les innovations exogènes les plus pertinentes, par la mobilisation des connaissances, leur échange entre les acteurs concernés et leur usage effectif.

Les utilisateurs de ce système pourront ainsi intégrer diverses formes de connaissances, à les hybrider : connaissances scientifiques et techniques, connaissances empiriques, expertes, méthodes, innovations, mais aussi connaissances tacites ou savoirs profanes (pratiques, contextualisés...). Il donne une place importante aux connaissances issues des acteurs de terrain et des agriculteurs eux-

3 - Une approche déterministe analytique reposant sur l'analyse au niveau national d'un grand nombre de données standardisées permet d'identifier les résultats d'un terrain, l'effet de mécanismes ;

- Une approche systémique globale, mobilisant des concepts agronomiques, (élaboration collective de cas-types ou équivalents) permet de comprendre les façons de produire, les résultats d'un système.

4 L'interopérabilité recherchée ici ne traite pas des flux de données en temps réel mais permet l'échange discontinu de lots de fichiers.

mêmes. Ces connaissances auront donc des statuts variés (« validées » ou « certifiées », mises en débat, simplement collectées au travers d'un forum...).

Le système GECO permet notamment de rendre explicites des savoirs tacites⁵, afin de les capitaliser et les partager ; l'architecture de GECO permettra de formaliser des connaissances non-formalisées en les organisant sous forme d'unités.

Les connaissances, les méthodes, les savoir-faire pour l'accompagnement au changement et à l'apprentissage, pour la conception, le pilotage et l'évaluation des systèmes de culture sont mutualisés, expérimentés, améliorés au sein du dispositif DEPHY. Ce point concerne en particulier les guides STEPHY, *Cepviti*, légumes, fruits, cultures tropicales et les résultats des différents projets CasDAR, RMT et GIS relatifs à une agriculture économe en produits phytosanitaires. Ils alimenteront GECO.

GECO sera adossé à *EcophytoPIC*, dans une complémentarité permettant de rassembler l'ensemble des ressources pour la réduction d'usage des pesticides.

3.4. Rassembler les solutions techniques issues de la recherche et développement

Le dispositif DEPHY utilise et contribue au portail *EcophytoPIC* de la protection intégrée qui diffuse des informations générales sur la protection intégrée et des connaissances scientifiques et techniques issues de la recherche et du développement.

3.5. Collecter des récits, des témoignages et construire des monographies et des synthèses

Le dispositif DEPHY organise le recueil de récits et de témoignages d'agriculteurs engagés dans la réduction d'usage des produits phytosanitaires. Le système GECO comporte un forum contribuant à cette fonction.

Le dispositif élabore des monographies et des synthèses.

3.6. Capitaliser et mutualiser des règles de décision

Le dispositif DEPHY collecte les règles de décision relatives à l'utilisation des pesticides et aux techniques alternatives. Il les formalise, les qualifie, les organise sous forme de base de données et les met à disposition notamment à l'aide de GECO.

4. Valoriser et transférer des techniques et systèmes agricoles économes et performants

Les missions de valorisation et de transfert s'entendent au sens large et couvrent l'information et la communication, la diffusion, la démonstration, la valorisation, le transfert, la formation.

Elles s'exercent au bénéfice :

- des exploitants agricoles pour la démonstration, la diffusion, le transfert des techniques et systèmes de culture économes et performants, des solutions innovantes,
- des institutions de conseil et de service, des organismes économiques, des collectivités territoriales pour les démarches, méthodes d'accompagnement, de conception, pilotage et évaluation,
- des enseignants des lycées agricoles pour la formation,

5 Connaissances inscrites dans les actions, l'expérience et dans la participation à des contextes spécifiques.

- de la société civile et du grand public qui souhaitent être informés des progrès de l'agriculture dans la prise en compte des enjeux de société.

Les missions de valorisation et de transfert sont conduites simultanément avec les autres missions, sans attendre que celles-ci soient achevées, en s'adaptant à leur état d'avancement.

Les contenus s'attachent à insérer les informations techniques dans un message. Ils doivent être cohérents avec les orientations stratégiques rappelées ci-après :

- Le dispositif DEPHY, action du plan *Ecophyto*, s'inscrit dans le projet agroécologique, et vise donc un objectif de triple performance économique, environnementale et sociale.
- Le dispositif DEPHY a bien pour objectif une réduction et une amélioration de l'utilisation des produits phytosanitaires ; la réduction de l'impact des phytosanitaires, essentielle par ailleurs, n'est pas une alternative à la réduction de l'utilisation. La réduction d'usage et l'amélioration de l'utilisation sont au service de la réduction d'impact.
- Dans cet objectif, c'est bien une approche intégrée des systèmes d'exploitation ou de culture, en complément de la seule amélioration de l'efficacité des techniques ou des pratiques, qui est visée.

La valorisation ne se limite pas aux performances mais intègre également la démarche pour les atteindre, les aspects pratiques.

La conception des actions accorde une place particulière à la mobilisation des élus professionnels agricoles impliqués dans DEPHY et s'attache à surmonter la difficulté d'appropriation de la notion de système de culture.

Les actions de communication sont validées par la DGAL pour les actions d'envergure nationale et par le DRAAF, par délégation du préfet et après avis du groupe ad hoc mise en place dans le cadre de la gouvernance du plan *Ecophyto II* pour les autres actions.

4.1. Au travers de la formation

Le dispositif DEPHY conçoit et met en œuvre un parcours de formation au métier d'ingénieur réseau. Il diffuse ses acquis sur ce thème et contribue ainsi à conception de la formation initiale et continue de nouveaux conseillers accompagnant les agriculteurs vers l'innovation et le changement.

Le dispositif contribue à la formation initiale et continue des agriculteurs, notamment au *Certiphyto*.

4.2. Au travers de formes diversifiées de valorisation et diffusion

La démonstration est une forme privilégiée de diffusion des techniques et systèmes de culture économes. Elle s'appuie sur le référentiel mentionné au § 3.1. Il s'agit de décrire les façons de cultiver économes et performantes et leurs résultats tout en impliquant les agriculteurs qui doivent eux-mêmes expliquer comment ils conduisent les systèmes, dans quelles conditions ils ont obtenu des résultats, et comment ils ont évolué.

Le dispositif DEPHY met en place une activité de démonstration dont les conditions sont appropriées, les modalités pratiques adaptées et les ressources nécessaires définies, notamment la formation des agriculteurs, des ingénieurs réseau, des chefs de projet EXPE.

Les autres actions de communication, diffusion, transfert, sont variées. Elles font appel à des

vecteurs diversifiés : rencontres, visites, publications, multimédia, web... Elles s'adaptent aux différentes catégories d'acteurs ciblés : agriculteurs, acteurs de la recherche-développement en agriculture, services de l'Etat, grand public... Elles intègrent la recherche de formes innovantes de sollicitations pour répondre à la problématique « Comment faire venir puis mobiliser les agriculteurs ? »

Le système GECHO de capitalisation, de gestion et de partage des connaissances permet notamment de mettre à disposition la plupart des ressources dont ont besoin les agriculteurs et leurs conseillers pour leurs différentes activités. Il contribue à la diversification des formes de valorisation et diffusion (forum).

4.3. Au travers du conseil

Le dispositif DEPHY s'implique dans des échanges avec les autres réseaux.

5. Assurer des fonctions transversales pour le réseau des FERMEs et des EXPEs

NB : dans cette partie, on continue comme dans les parties précédentes à s'attacher aux spécifications des fonctions ; les opérateurs / maîtres d'oeuvre / partenaires conventionnés qui les prendront en charge seront précisés dans la section 4.

Le réseau DEPHY (réseau des FERMEs et des EXPEs) est un outil transversal mobilisé dans l'accomplissement de la plupart des missions / fonctions opérationnelles. Maintenir, animer, coordonner, gérer ce réseau nécessite donc, en complément des fonctions opérationnelles précédemment décrites, la prise en charge de fonctions transversales, notamment de support.

5.1. Animer, conduire

L'animation doit mettre en mouvement le réseau DEPHY vers l'atteinte de ses objectifs. Elle doit renforcer chez ses membres un sentiment de fierté, d'appartenance à un réseau partageant la vision d'une agriculture économe en pesticides, économiquement, environnementalement et socialement performante, et coopérant, partageant savoirs et expériences, pour en trouver la voie. Elle favorise le retour vers les agriculteurs des résultats issus du réseau. La notion de réseau se traduit dans l'animation par des échanges horizontaux nombreux entre les participants aux 2 volets FERME et EXPE, au sein d'un territoire, d'une région, d'une grande région, d'une filière.

Sur le terrain, l'animation est conduite par un ingénieur dit « réseau » (IR). Il peut s'agir d'ingénieurs ou de techniciens des organismes de développement (Chambres d'Agriculture, CIVAM, CETA, coopératives...) dans le cas général ou, à défaut, de tout autre agent d'une structure maître d'œuvre locale possédant les compétences requises.

Des ingénieurs territoriaux (IT) appuient les IR et assurent une animation territoriale. Ils relaient également l'échelon national du réseau auprès de l'échelon régional ou territorial.

Les IR et IT sont mis à disposition par leurs structures appelées « structures porteuses ». Compte tenu de l'investissement requis par leur participation au dispositif FERME, les IR et les IT y consacrent au minimum un mi-temps. Ce mi-temps ne saurait être réparti entre plusieurs ingénieurs.

L'animation nationale du réseau DEPHY assure les fonctions suivantes :

- Animer et coordonner l'ensemble des réseaux FERME et EXPE (ingénieurs réseau, ingénieurs territoriaux, chefs de projet EXPE et experts nationaux méthode et filière) ;
- Articuler l'animation nationale avec l'animation territoriale réalisée par les ingénieurs

territoriaux ;

- Motiver et coordonner les IR et les IT pour l'alimentation du système d'information (*Agrosyst*) et de gestion et partage des connaissances (*GECO*) ;
- Mettre en œuvre une animation par filière (grandes cultures et polyculture-élevage, viticulture, arboriculture fruitière, cultures légumières, horticulture, cultures tropicales) et l'articuler à l'animation nationale ;
- Contribuer à la synergie entre les différents volets de *DEPHY*, du plan *Ecophyto*, du projet agroécologique et de leur environnement ;
- Organiser le travail avec le(s) structure(s) d'appui scientifique et technique ;
- Proposer des évolutions du réseau *DEPHY Ecophyto* notamment en direction de l'agroécologie ;
- Participer aux réunions du comité de pilotage du réseau *DEPHY* et y présenter des indicateurs, et les éléments de rapportage, suivi et livrables.

5.2. Maintenir l'outil au service de l'ensemble du dispositif *DEPHY*

Le dispositif doit mettre en place des régulations (gestion des entrées et sorties) afin de veiller au respect des engagements et des exigences de qualité au sein du réseau, en cohérence avec les orientations fixées en section 1 et les objectifs définis en section 2, § 1.2. Pour cela, il définit des critères adaptés et une démarche de mise en œuvre.

Concernant le réseau des *FERMEs*

Outre le respect des objectifs et l'accomplissement des fonctions précédemment énoncés, les principes de base suivants seront respectés pour que l'outil réponde aux attentes :

Le réseau *FERMEs* rassemble un ensemble d'exploitations agricoles impliquées volontairement dans la réduction d'usage des produits phytosanitaires.

Ces exploitations sont réunies localement en groupes homogènes en termes d'orientation dominante de leurs productions (polyculture-élevage, grande culture, viticulture, arboriculture, cultures légumières, horticulture, cultures tropicales).

Le choix ou le maintien des groupes d'exploitations dans une région doit permettre d'assurer une représentation significative :

- d'agriculteurs particulièrement innovants et performants en matière de réduction d'usage des produits phytosanitaires dans leurs systèmes de culture (moins de 50 % de l'IFT de référence) ;
- des systèmes de production, des milieux pédo-climatiques jugés prioritaires.

Il doit également, dans la mesure du possible, refléter une grande diversité dans la situation de départ vis-à-vis de l'usage des produits phytosanitaires, évaluée à l'aide de l'IFT : des exploitations au dessus de la référence pour l'analyse de la trajectoire des systèmes de culture, des exploitations juste au dessous de la référence, ainsi que des exploitations avec des IFT assez bas afin de disposer d'ores et déjà d'exploitations capables de montrer et témoigner des résultats de systèmes très économes.

Il convient également de veiller à un maillage territorial équilibré.

Chaque groupe d'exploitations, qui comporte de en moyenne 12 (10 au minimum) exploitations, doit appartenir à une petite région, un département, voire exceptionnellement un ensemble plus vaste à condition que cela soit compatible avec la dynamique du groupe.

La taille du réseau est fixée à 250 groupes de 12 agriculteurs environ.

Les exploitations recrutées au titre de FERME ont vocation à être suivies pendant une durée de 5 ans à compter de leur entrée dans le réseau.

Par ailleurs, cette stabilité n'exclut pas un renouvellement modéré de fermes et de groupes.

Les exploitations des lycées agricoles ont toutes vocation à participer au réseau des FERMEs.

L'engagement d'une exploitation dans FERME est matérialisé. Il comporte l'autorisation, sous conditions, de collecte et traitement des données qui la concernent.

Les exploitations doivent dans tous les cas présenter les caractéristiques suivantes :

- pas de mutation profonde de l'exploitation prévue à court et moyen terme,
- accord des exploitants pour coopérer dans la cadre du groupe d'agriculteurs et pour s'impliquer dans la réduction d'usage des produits phytosanitaires,
- tenue d'enregistrements.

Le maintien dans le réseau FERME des animateurs (les ingénieurs réseau) est subordonné, à la qualité de l'animation de leur groupe.

Le réseau FERMEs favorise l'ouverture vers l'agroécologie, également sur la base du volontariat, au travers de l'engagement dans un projet collectif précisant les objectifs et les actions envisagées.

Concernant le réseau des EXPEs

Le maintien dans le réseau EXPE est subordonné au respect des missions / fonctions opérationnelles précédemment énoncées au § 2.4. et du cahier des charges de l'appel à projet.

5.3. Gérer les conventions

La gestion administrative et financière du réseau DEPHY consiste à :

- Mettre en place et suivre l'exécution des conventions avec les structures porteuses des ingénieurs réseau et des ingénieurs territoriaux, des sites EXPE, des experts méthode et filière de la cellule ;
- Assurer l'interface avec la DGPE et les DRAAF pour la programmation budgétaire et le rapportage.

Section 4. Structuration du dispositif

Définition des instances et de leurs compétences

Les responsabilités respectives de l'Etat au niveau national et en région (DRAAF), du COPIL DEPHY, des autres instances de concertation ou d'appui sont ainsi définies :

- Le **MAAF** :

Il fixe les orientations de l'Etat relatives à DEPHY afin d'assurer la cohérence avec les autres

politiques publiques menées par l'Etat, notamment le projet agroécologique. Il coordonne DEPHY au niveau national, mobilise le financement et valide auprès de l'ONEMA la bonne exécution des conventions nationales. Il veille aux équilibres entre structures partenaires. Il s'appuie sur le COPIL dont il anime et facilite les délibérations, et assure le secrétariat.

- Le **DRAAF**

Le DRAAF coordonne et suit le plan *Ecophyto*. Il pilote et suit la mise en oeuvre de DEPHY en région dans le cadre des orientations fixées par le MAAF et du cahier des charges général / référentiel du dispositif.

Pour mettre en oeuvre ces orientations, le DRAAF adapte le contenu des conventions régionales CRA / ONEMA, en concertation avec la CRA, à partir d'une trame nationale commune. Le DRAAF co-signe ces conventions et valide auprès de l'ONEMA leur bonne exécution. Il donne un avis sur l'accomplissement des missions des IR et des IT. Il veille au respect des engagements et des exigences de qualité au sein du réseau et contribue pour l'échelon régional à la mise en oeuvre des régulations lors des entrées et sorties du réseau.

En vue d'assurer la cohérence et une bonne valorisation des résultats du dispositif en région, le DRAAF mandate la Chambre régionale d'agriculture qui assure une mission de coordination technique, d'animation des réseaux, de capitalisation et de gestion administrative des conventions avec les structures porteuses.

Le DRAAF peut mobiliser les IT au bénéfice d'initiatives d'intérêt régional ou territorial, dans la limite d'un nombre de journées fixées par le COPIL sur proposition de la CAN.

- L'**ONEMA** assure le financement des actions du plan *Ecophyto*. Il effectue un suivi budgétaire et comptable. Il contribue à l'évaluation du plan à la réduction des impacts sur les différents milieux (dont le milieu aquatique).
- Le **COPIL DEPHY** : définit les objectifs/finalités et les missions/fonctions du dispositif et le pilote :
 - définit les objectifs de DEPHY dans le cadre des orientations fixées par le MAAF et veille à leur cohérence avec les objectifs de politiques externes au dispositif DEPHY, notamment au sein d'*Ecophyto* ;
 - traduit les objectifs en missions / fonctions à assurer par les opérateurs, maîtres d'œuvre ou partenaires conventionnés (cahier des charges général ou équivalent) et veille à leur cohérence ;
 - définit les ressources nécessaires ;
 - émet un avis sur le choix du chef de projet, responsable de la cellule d'animation ;
 - est informé des changements dans la composition de l'équipe projet et veille à l'adéquation des compétences et aux équilibres entre structures partenaires ;
 - donne un avis au MAAF sur les indicateurs de résultats, de moyens et financiers ;
 - suit l'avancement des travaux sur la base d'un rapportage et de retours réguliers sur les travaux du réseau par les opérateurs, maîtres d'œuvre ou partenaires conventionnés ;

émet un avis sur les programmes d'activités et les livrables ;

- émet un avis sur le schéma de communication
- évalue la réalisation des objectifs et propose des adaptations ou éventuellement des remédiations.

- Instance appropriée pour les **choix scientifiques et techniques**

L'importance des questions scientifiques et techniques dans DEPHY pose la question de son accompagnement pour ce champ par une instance appropriée. Actuellement existent un CEST et un CAST, dont l'évolution pourra être débattue, en cohérence avec la reconfiguration du comité d'experts *Ecophyto* ou avec le rapprochement des comités scientifiques et techniques de GECO et *EcophytoPIC*.

Cette instance indépendante doit éclairer le COPIL et lui proposer éventuellement des remédiations au travers des fonctions suivantes :

- veiller à la pertinence et à la cohérence des concepts et des méthodes dans la perspective de l'action publique (et non de la recherche) ;
- évaluer l'adéquation des ressources du point de vue scientifique, et notamment des ressources humaines ;
- conseiller, appuyer les maîtres d'œuvre sur la méthodologie ;
- assurer la prise en compte des récentes avancées scientifiques et techniques par de la veille et de la mise en relation ;
- formuler des préconisations concernant le transfert.

La structuration globale de la mise en œuvre du dispositif

Les fonctions décrites en section 2 sont confiées à des opérateurs.

Les principaux assurent plusieurs fonctions. Certaines fonctions sont remplies conjointement par plusieurs opérateurs, chacun dans leur domaine, l'articulation étant assurée par le MAAF appuyé par le COPIL DEPHY au niveau national ou le DRAAF appuyé sur une structure appropriée de son choix en région (CROS ou autre instance DEPHY).

Ces opérateurs sont les suivants :

La cellule d'animation nationale (CAN), les Chambres régionales d'agriculture et l'ensemble des opérateurs du réseau FERME et EXPE DEPHY

La mise en œuvre du réseau FERME et EXPE DEPHY est assurée conjointement par un ensemble d'opérateurs comportant différents niveaux qui relaient le niveau national. Ce sont :

- La cellule d'animation nationale (CAN), portée par l'APCA ;
- Les ingénieurs territoriaux, qui relaient la CAN auprès des ingénieurs réseau ;
- Les ingénieurs réseau en charge des agriculteurs pour le réseau FERMEs ;
- Les chefs de projet pour le réseau des EXPEs ;

- Les Chambres régionales d'agriculture.

Dans les 4 premiers cas, ces opérateurs sont mandatés par des structures porteuses, mais par simplification, on ne fera pas cette distinction ingénieur ou chef de projet / structure porteuse dans la suite du texte.

L'INRA : L'INRA développe et maintient *Agrosyst*.

L'ACTA : L'ACTA développe et maintient *EcophytoPIC*. Elle est maître d'ouvrage de GECO et prendra en charge l'animation et la maintenance du système.

Irstea, mandataire de l'équipe projet GECO

L'équipe projet GECO, composée de IRSTEA, de l'INRA et des Chambres d'Agriculture de Poitou-Charentes et de Bourgogne, développe GECO et restera impliquée dans l'animation. Pendant la phase de conception et de déploiement du système, IRSTEA est mandataire de l'équipe et maître d'ouvrage délégué pour le compte de l'ACTA.

Les acteurs du développement agricole, de la formation agricole

Le pilote du dispositif DEPHY peut solliciter de nouveaux maîtres d'œuvre ou opérateurs pour des missions actuellement non prises en charge.

Les missions / activités des opérateurs

Cette partie précise les axes principaux des missions / activités des opérateurs des réseaux FERME et EXPE. Le chiffre entre parenthèses est celui de la fonction décrite en section 2.

Les missions / activités des opérateurs ont vocation à être détaillées ultérieurement sur proposition des opérateurs eux-mêmes, à un niveau approprié pour fournir de la matière aux conventions (avec APCA ou CRA / ONEMA ou structures porteuses / APCA ou CRA / DRAAF). Ces propositions devront être cohérentes avec les sections 1 et 2 du référentiel / cahier des charges qui spécifient les fonctions à remplir.

L'annexe 4 est une autre présentation, sous forme de tableau, de ces missions / activités, facilitant la perception, pour un objectif donné, des différents opérateurs intervenants et appelés à agir en synergie.

Missions / activités de la CAN

- Conçoit un appui, des ressources, un parcours de formation pour le métier d'IR (1.1.) ;
- Formalise de façon opérationnelle les objectifs de progression, de mise en mouvement du réseau (1.2.) ;
- Développe des outils communs pour les EXPErimentations (2.2.) ;
- Conçoit des méthodes de production de références (3.1.) ;
- Produit des références d'ambition nationale (3.1.) ;
- Alimente GECO en démarches méthodologiques d'accompagnement, de conception, pilotage et évaluation (3.3.) ;

- Conçoit des formes diversifiées de valorisation et diffusion (4.2.) ;
- Anime (conduit, coordonne...) le réseau DEPHY des FERMEs et des EXPEs (5.1.) ;
- Elabore des procédures de rapportage, d'évaluation, et de régulation des réseaux FERME et EXPE (5.2.) ;
- Gère des conventions (5.3.).

Missions / activités des IT

- Relaient l'échelon national du réseau auprès de l'échelon régional ou territorial ;
- Favorisent la circulation, au niveau régional ou territorial, des connaissances issues des réseaux FERME et EXPE, parmi les agriculteurs et les formateurs (2.2.) ;
- Produisent des références d'ambition territoriale en s'appuyant sur des méthodes proposées par la CAN (3.1.) ;
- Alimentent GECCO en innovations, savoir-faire, savoirs tacites (3.3.), en récits, témoignages, monographies et synthèses (3.5.), en règles de décision (3.6.) ;
- Contribuent à la valorisation et au transfert des techniques et systèmes agricoles économes et performants au travers de la formation (4.1.) ;
- Animent leur groupe d'IR (5.1.) et leur apportent un appui méthodologique ;
- Mettent en œuvre le rapportage et l'évaluation des réseaux FERME (5.2.).

Missions / activités des IR

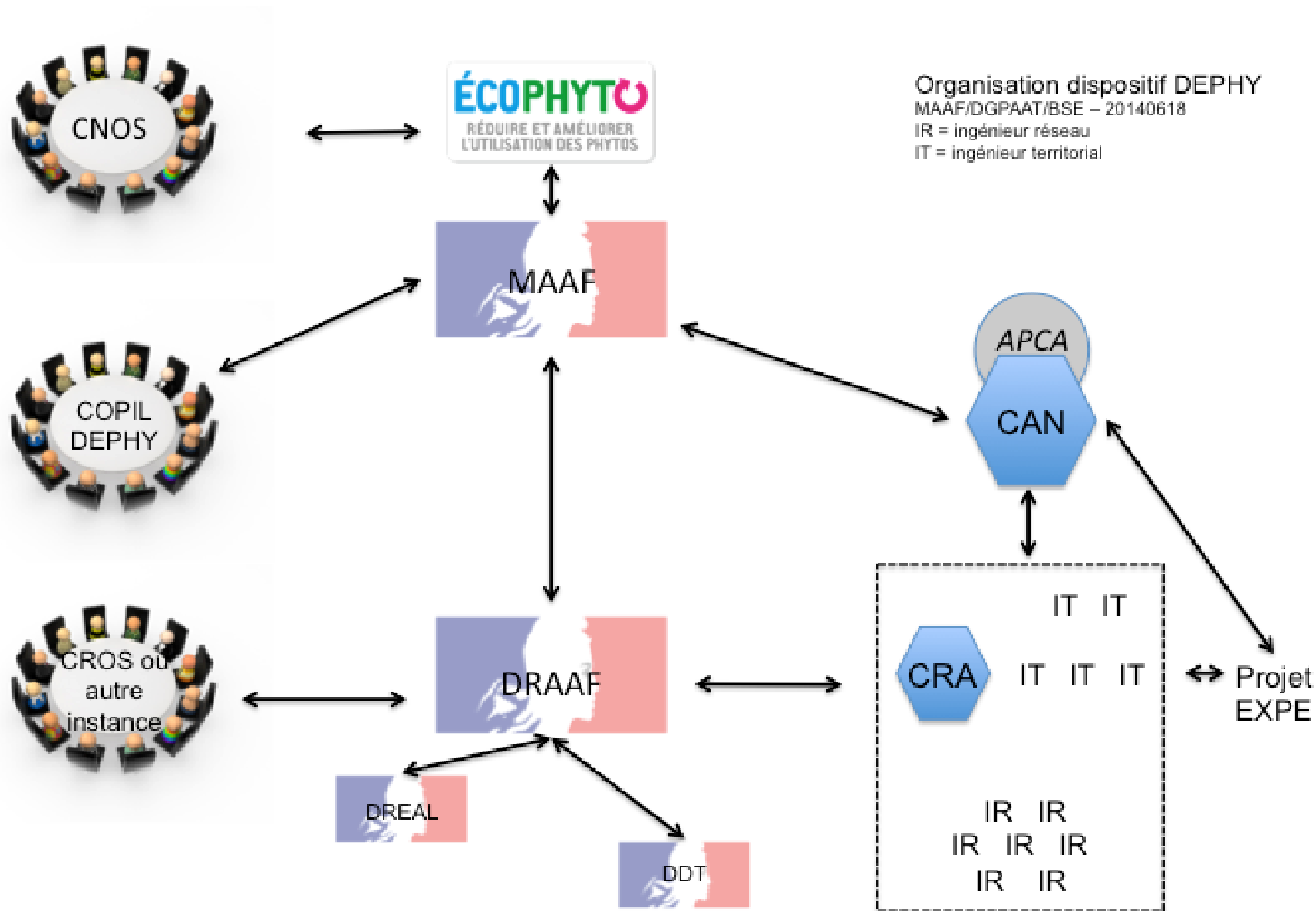
Animent leur groupe d'agriculteurs DEPHY (1.2.) ;

- Alimentent Agrosyst (3.2.) ;
- Alimentent GECCO en innovations, savoir-faire, savoirs tacites (3.3.), en récits, témoignages, monographies et synthèses (3.5.) ;
- Réalisent des actions diversifiées de valorisation et diffusion (4.2.).

Missions / activités des Chambres régionales d'agriculture

- Participent à la formation des IR (1.1.) ;
- Assurent, à l'échelon régional, la synergie entre DEPHY et les autres actions du plan *Ecophyto* ou hors-plan concernant les produits phytosanitaires ainsi que le projet agroécologique (2.1.) ;
- Favorisent les processus d'innovation au sein de DEPHY et impulsent l'ouverture des groupes de fermes DEPHY à d'autres collectifs d'agriculteurs (2.1.) ;
- Contribuent à la production de références d'ambition territoriale en s'appuyant sur des ressources et méthodes proposées par la CAN et les IT (3.1.) ;

- Alimentent GECO en innovations, savoir-faire, savoirs tacites (3.3.), en récits, témoignages, monographies et synthèses (3.5.) ;
- Coordonnent, conçoivent et développent des actions diversifiées de valorisation et diffusion à l'échelle de la région (4.2.) ;
- Impulsent la valorisation et le transfert des techniques et systèmes agricoles économes et performants au travers des structures de conseil (4.3.) ;
- Co-animent avec la DRAAF le groupe de concertation régionale « axe 2 » issu du CROS (5.1) ;
- Gèrent des conventions (5.3.).



Annexe 1 : Glossaire

Acteur de DEPHY : Institution, organisation ou entreprise – y compris les exploitations des groupes FERME – contribuant à la conception et/ou à la mise en œuvre de l'action DEPHY.

Compétence : (pour une institution, organisation) Mission, fonction ou domaine qui lui est attribuée dans le dispositif.

Dispositif DEPHY : Ensemble des projets, organisations, réseaux, actions, outils, concourant à la réalisation l'objectif stratégique.

Indice de fréquence de traitements (IFT) : Cet IFT comptabilise le nombre de doses de référence appliquées sur un hectare au cours d'une campagne culturale. La dose de référence est la plus petite dose homologuée, parmi les différentes cibles (bioagresseurs), autorisée pour le produit et la culture. Cet indicateur permet ainsi à tout agriculteur de mesurer la pression phytosanitaire liée à ses pratiques. L'IFT peut être calculé pour une parcelle, un ensemble de parcelles, une exploitation ou un territoire. Il peut également être décliné par grandes catégories de produits (herbicides ; fongicides ; insecticides et acaricides ; produits de biocontrôle ; autres produits). L'IFT DEPHY, différent de celui calculé pour la mise en œuvre des mesures agro-environnementales (corrigé pour éviter les effets d'aubaine), prend en compte l'ensemble des surfaces. Il permet d'approcher au mieux la pression phytosanitaire réellement associée aux pratiques de l'agriculteur et de valoriser les réductions d'usage de produits phytosanitaires liées à l'ensemble des leviers d'action.

Livrable : Tout élément matérialisant le résultat d'une mission de DEPHY confiée à un maître d'œuvre ou opérateur.

Maître d'ouvrage : Entité porteuse du besoin, définissant l'objectif du projet, son calendrier et le budget consacré à ce projet. Pour l'ensemble de DEPHY, c'est formellement l'ONEMA, mais c'est le ministère en charge de l'agriculture qui assure le management du projet.

Maître d'œuvre : Le maître d'œuvre est, en raison de sa compétence technique, chargé par le maître de l'ouvrage pour une mission donnée, d'assurer la conformité de la réalisation d'un projet ou d'une l'organisation au référentiel DEPHY.

Opérateur : Maître d'œuvre en charge pour DEPHY de la mise en place et de la pérennité d'une organisation assurant la conformité au référentiel DEPHY, pour une mission donnée.

Partenaire : Organisme prenant part de façon formalisée à la réalisation d'une action de DEPHY.

Partie prenante : Catégorie d'acteurs dont le positionnement vis-à-vis des objectifs stratégiques de DEPHY, influe sur la définition et le déroulement de cette action.

Réseau DEPHY : Réseau des FERMEs et EXPEs et leur union.

Référence : L'élaboration d'une référence pour le dispositif DEPHY consiste à mettre en relation, dans un contexte spécifique, le niveau d'usage des pesticides, les modalités techniques afférentes, les performances technico-économiques et environnementales associées à ces modalités et les caractéristiques de l'environnement et des bioagresseurs. Lorsque le nombre de cas étudiés le permet, les relations ainsi établies peuvent être utilisées de façon prédictive et permettre l'élaboration de références assorties d'un domaine de validité et de modalités d'extrapolation.

Système de culture : Ensemble des modalités techniques mises en œuvre sur une parcelle ou un ensemble de parcelles agricoles traitées de manière identique dans un contexte pédo-climatique donné. Chaque système de culture se définit par la nature des cultures et leur ordre de succession ainsi que les itinéraires techniques appliqués à ces différentes cultures (Sébillote, 1975).

Annexe 2 : Etat des lieux du dispositif DEPHY début 2014

Au sein du plan *Ecophyto II*, l'axe 1 est dédié à l'évolution des pratiques et des systèmes. Les actions 2 & 3 (dispositif DEPHY) sont destinées à éprouver, valoriser et déployer les techniques et systèmes agricoles réduisant l'usage des produits phytosanitaires et économiquement, environnementalement et socialement performants à partir d'un réseau national couvrant l'ensemble des filières de production et mobilisant les partenaires de la recherche, du développement et du transfert.

Le dispositif DEPHY comporte plusieurs volets effectivement déployés :

- Le réseau FERME, qui rassemble plus de 1 900 exploitations agricoles engagées dans une démarche volontaire de réduction de l'usage de pesticides. Répartis sur l'ensemble du territoire, les 185 ingénieurs réseau accompagnent au quotidien des groupes d'une dizaine d'agriculteurs DEPHY. Ils sont appuyés par près d'une vingtaine d'ingénieurs territoriaux.
- Le réseau EXPE, qui réunit 41 porteurs de projets répartis sur environ 200 sites expérimentaux, et permet de concevoir, tester et évaluer 500 systèmes de culture en rupture forte avec l'usage des produits phytosanitaires.
- Un système d'information *Agrosyst* dédié à la gestion des données et à la production de références (déployé au 1er mars 2014).

Lancé en 2009, le dispositif DEPHY est multi-partenarial. Il rassemble et mobilise toutes les parties prenantes du monde agricole : agriculteurs, mais aussi conseillers, techniciens, fournisseurs, chercheurs, enseignants, etc., quel que soit leur organisme de rattachement, Chambres d'agriculture, coopératives, CIVAM, instituts techniques, INRA, etc. 250 organisations professionnelles sont ainsi partenaires.

Le réseau couvre toutes les filières de production : grandes cultures, polyculture-élevage, arboriculture, viticulture, cultures légumières, horticulture et cultures tropicales.

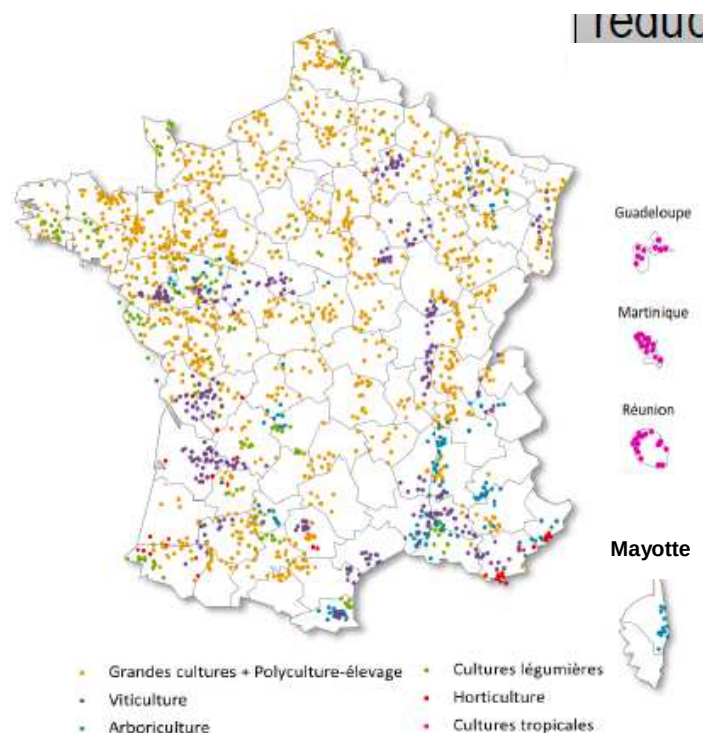
Il est implanté sur l'ensemble du territoire national.

Le réseau FERME d'exploitations agricoles pilotes

Le réseau DEPHY repose sur une démarche d'accompagnement des agriculteurs vers des systèmes de culture économes. Répartis sur l'ensemble du territoire, les 185 ingénieurs réseau accompagnent au quotidien des groupes d'une dizaine d'agriculteurs. Cette mission repose sur des échanges individuels avec chaque agriculteur et collectifs avec l'ensemble du groupe.

La démarche démarre par un diagnostic de l'exploitation et des systèmes de culture en place (assolement, itinéraires techniques, stratégies et modalités de prise de décision, etc). L'ingénieur réseau aide ensuite l'agriculteur à concevoir un projet de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, sur trois ans. Ensemble, agriculteurs et ingénieurs réseau opèrent un suivi régulier de l'évolution de l'exploitation, au travers de bilans de campagne et de l'enregistrement des pratiques.

Grâce aux rencontres et au partage d'expériences entre les agriculteurs de chaque groupe, le projet de chaque système de culture peut progresser.



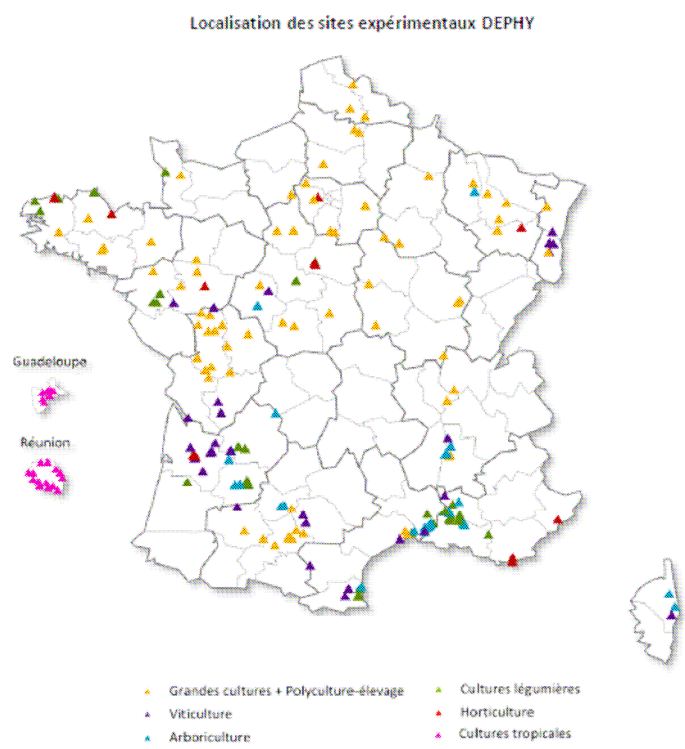
Localisation des fermes DEPHY fin 2015

Le dispositif EXPE

Assuré par 41 porteurs de projets, le dispositif EXPE permet de concevoir, tester et évaluer des systèmes de culture qui visent une forte réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Au total, ce sont plus de 170 sites expérimentaux répartis en France métropolitaine et dans les DOM qui composent le réseau et qui couvrent la diversité des filières végétales françaises.

Sur chaque site, un ou plusieurs systèmes de culture sont testés, souvent en comparaison avec un système de référence, et visent un objectif de réduction de l'usage des produits phytosanitaires de 50 à 100% grâce à la mobilisation et la combinaison de leviers d'actions adaptés aux différentes situations de production.

DEPHY EXPE permet ainsi d'évaluer la faisabilité et les performances techniques, économiques et environnementales d'environ 500 systèmes de culture en rupture forte avec l'usage des produits phytosanitaires, et d'en favoriser progressivement le transfert auprès des agriculteurs en lien avec le réseau DEPHY FERME. En s'appuyant sur les réussites ou les échecs constatés en expérimentation, le réseau participera à la production de références de systèmes économes en phytosanitaires, à la compréhension des processus en jeu, et contribuera à identifier des besoins de recherches complémentaires.



Localisation des sites EXPERimentaux du réseau DEPHY fin 2015

Modalités de mise en œuvre

Dans le cadre du pilotage par le ministère en charge de l'agriculture, l'APCA est chargée, conjointement avec les Chambres Régionales d'agriculture et les Chambres départementales d'agriculture (cas des DOM), de mettre en œuvre le programme du réseau FERME et EXPE DEPHY.

A l'échelon national, l'APCA assure cette mise en œuvre au travers de la Cellule d'animation nationale (CAN) DEPHY ECOPHYTO, qui lui est rattachée à titre fonctionnel et opérationnel.

A l'échelon régional, les Chambres Régionales d'agriculture assurent sous le mandat des DRAAF une mission de coordination technique, d'animation des réseaux, de capitalisation et de gestion administrative des conventions avec les structures porteuses du dispositif FERME.

L'INRA est en charge du développement et du déploiement du système d'informations Agrosyst.

Annexe 3 : Chronologie sommaire du dispositif DEPHY

ANNEE	MOIS	EVENEMENT
2005		Expertise collective "Pesticides" INRA / CEMAGREF
2006	Juin	Plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides 2006-2009
2008	Mai	Comité opérationnel plan Ecophyto : rapport final
2009		Directive européenne « Utilisation des pesticides compatible avec le développement durable »
2010	Janvier	Etude R&D Ecophyto : colloque de restitution
2010	Janvier	Sélection de 18 groupes FERME test
2010	Mai	1 ^{er} comité de pilotage BASE
2010	Juin	Lancement appel à candidatures FERME 1
2010	Juillet	1 ^{er} comité de pilotage DEPHY
2010	Novembre	Mission CGAAER de suivi territorial du plan Ecophyto
2010	Décembre	Mise en place de la Cellule d'Animation Nationale
2011		Promotion FERME 1
2011	Mars	Nomination de 13 experts filières, la CAN est opérationnelle
2011	Juin	Premier appel à projets EXPE : date limite de réponse
2011	Septembre	Rapport d'expertise sur les solutions logicielles pour BASE
2011	Octobre	Nomination du Comité d'Appui Scientifique et Technique (CAST)
2012	Début	Promotion FERME 2
2012	Début	Début des expérimentations EXPE
2012	Janvier	Cahier des charges Agrosyst, choix d'une nouvelle solution logicielle
2012	Mai	Deuxième appel à projets EXPE : date limite de réponse
2012	Novembre	Finalisation du rapport de synthèse de la phase test (FERME 2010)
2013		Evaluation du dispositif DEPHY
2014	15 octobre 2014	Référentiel (1 ^{ère} version)
2014	Novembre	Synthèse des premiers résultats à l'échelle nationale
2015	Octobre	Publication du plan <i>EcophytoII</i>

Annexe 4 : Partage des fonctions du dispositif DEPHY entre les opérateurs

Objectifs	Fonctions	Projet, outil ou réseau	Les IR	Chefs de projet EXPE	Les IT	Les CRA	La CAN	Autre opérateur
1. Favoriser les dynamiques d'apprentissage et de changement	1.1. Fournir un accompagnement pour l'apprentissage et le changement	FERME				Participent à la formation des IR	Conçoit un appui, des ressources, un parcours de formation pour le métier d'IR	
	1.2. Mettre en mouvement les agriculteurs DEPHY vers la réduction d'usage afin d'assurer la capacité du dispositif à démontrer	FERME	Animent leur groupe d'agriculteurs DEPHY				Formalise de façon opérationnelle les objectifs de progression, de mise en mouvement du réseau	
2. Soutenir les processus d'innovation au sein de DEPHY	2.1. Créer des conditions favorables à l'innovation	FERME				Assurent, à l'échelon régional, la synergie entre DEPHY et les autres actions du plan <i>Ecophyto</i> ou hors-plan concernant les produits phytosanitaires ainsi que le projet agroécologique Favorisent les processus d'innovation au sein de DEPHY et impulsent l'ouverture des groupes de fermes DEPHY à d'autres collectifs d'agriculteurs		
	2.2. Mettre en œuvre des expérimentations systèmes	EXPE		Conduisent les projets EXPE	Favorisent la circulation, au niveau régional ou territorial, des connaissances issues des EXPERimentations, parmi les agriculteurs et la formation		Développe des outils communs pour les EXPERimentations	
3. Capitaliser et mutualiser les connaissances et ressources sur les systèmes agricoles économes et performants	3.1. Produire des références sur les systèmes de culture	FERME et EXPE						
	- d'ambition nationale						Conçoit des méthodes de production de références Produit des références d'ambition nationale	
	- d'ambition territoriale				Produisent des références d'ambition territoriale en s'appuyant sur des méthodes proposées par la CAN	Contribuent à la production de références d'ambition territoriale en s'appuyant sur des ressources et méthodes proposées par la CAN et les IT	Conçoit des méthodes de production de références	

Objectifs	Fonctions	Projet, outil ou réseau	Les IR	Chefs de projet EXPE	Les IT	Les CRA	La CAN	Autre opérateur
	3.2. Développer et maintenir le système d'informations	Agrosyst	Alimentent Agrosyst	Alimentent Agrosyst				INRA (conception & maintenance)
	3.3. Constituer une bibliothèque d'innovations, savoir-faire, savoirs tacites, démarches méthodologiques d'accompagnement, de conception, pilotage et évaluation	GECO	Alimentent GECO en innovations, savoir-faire, savoirs tacites		Alimentent GECO en innovations, savoir-faire, savoirs tacites	Alimentent GECO en innovations, savoir-faire, savoirs tacites	Alimente GECO en démarches méthodologiques d'accompagnement, de conception, pilotage et évaluation	Equipe GECO (conception & animation, alimentation), ACTA (maintenance & animation),
	3.4. Rassembler les solutions techniques issues de la recherche et développement	Eco-phytoPIC						ACTA
	3.5. Collecter des récits, des témoignages et construire des monographies et des synthèses	GECO	Alimentent GECO en récits, témoignages, monographies et synthèses		Alimentent GECO en récits, témoignages, monographies et synthèses	Alimentent GECO en récits, témoignages, monographies et synthèses		Equipe GECO (conception & animation), ACTA (maintenance & animation)
	3.6. Capitaliser et mutualiser des règles de décision (contribution GECO)	DECI			Alimentent GECO en règles de décision			Maitre d'œuvre à désigner (conception)
4. Valoriser et transférer des techniques et systèmes agricoles économes et performants	4.1. Au travers de la formation				Contribuent à la valorisation et au transfert des techniques et systèmes agricoles économes et performants au travers de la formation			Chargé de mission régional ADTDEI
	4.2. Au travers de formes diversifiées de valorisation et diffusion		Réalisent des actions diversifiées de valorisation et diffusion			Coordonnent, conçoivent et développent des actions diversifiées de valorisation et diffusion à l'échelle de la région	Conçoit des formes diversifiées de valorisation et diffusion	Equipe GECO (conception & maintenance), ACTA (maintenance)
	4.3. Au travers du conseil					Impulsent la valorisation et le transfert des techniques et systèmes agricoles économes et performants au travers des structures de conseil		

Objectifs	Fonctions	Projet, outil ou réseau	Les IR	Chefs de projet EXPE	Les IT	Les CRA	La CAN	Autre opérateur
5. Assurer des fonctions transversales pour le réseau des FERMEs et des EXPEs	5.1. Animer, conduire	FERME et EXPE			Animent leur groupe d'IR Relaient l'échelon national du réseau auprès de l'échelon régional ou territorial	Co-animent avec la DRAAF le groupe de concertation régionale « axe 2 » issu du CROS	Anime (conduit, coordonne...) le réseau DEPHY des FERMEs et des EXPEs ✓ Animer et coordonner l'ensemble des réseaux FERME et EXPE (ingénieurs réseau, ingénieurs territoriaux, chefs de projet EXPE et experts nationaux méthode et filière) ; ✓ Articuler l'animation nationale avec l'animation territoriale réalisée par les ingénieurs territoriaux ; ✓ Mettre en œuvre une animation par filière (grandes cultures et polyculture-élevage, viticulture, arboriculture fruitière, cultures légumières, horticulture, cultures tropicales) et l'articuler à l'animation nationale ; ✓ Motiver et coordonner les IR et les IT pour l'alimentation du système d'information (<i>Agrosyst</i>) et de gestion et partage des connaissances (GECO) ; ✓ Contribuer à la synergie entre les différents volets de DEPHY, du plan <i>Ecophyto</i>, du projet agroécologique et de leur environnement ; ✓ Organiser le travail avec le(s) structure(s) d'appui scientifique et technique ; ✓ Proposer des évolutions du réseau DEPHY <i>Ecophyto</i> notamment en direction de l'agroécologie ; ✓ Participer aux réunions du comité de pilotage du réseau DEPHY et y présenter des indicateurs, et les éléments de rapportage, suivi et livrables.	
	5.2. Maintenir l'outil au service de l'ensemble du dispositif DEPHY (notamment gestion des entrées - sorties)				Mettent en œuvre le rapportage, et l'évaluation des réseaux FERME		Elabore des procédures de rapportage, d'évaluation, et de régulation des réseaux FERME et EXPE	
	5.3. Gérer les conventions					Gère des conventions	Gère des conventions	